

PENDANT LE CONFINEMENT, PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE IMMEUBLE

N° 5 - 24 AVRIL 2020

Vous faciliter la vie

Même pendant le confinement, notre mission, c'est bien sûr de prendre soin de votre immeuble, mais aussi de vous faciliter la vie. Grâce aux documents disponibles en ligne et aux nombreux outils numériques, nos équipes continuent à travailler pour vous, et à préparer la reprise de l'activité.

Bien que votre agence soit fermée pendant le confinement, [les équipes Foncia vous accompagnent toujours à distance](#) en répondant à vos questions, en faisant de votre sécurité une priorité et en vous encourageant à être solidaire de vos voisins et de vos voisins.

RESTONS PROCHES

Ça se passe sur Instagram : bien vivre le confinement à domicile

Nous avons tous et toutes une façon différente de vivre le confinement à domicile. Que faire pour aider ses voisins ? Comment occuper les enfants ? Comment continuer à faire du sport ? De quelle façon garder un lien avec son entourage ?



Pour prendre soin de vous, de votre logement et de vos voisins, Foncia lance aujourd'hui le compte Instagram [@adomicile_](#).

Qu'est-ce qu'on y trouve ? Un tutoriel pour faire son propre masque, un quiz « pourquoi on connaît mieux ses voisins en confinement ? », des conseils sur les travaux à faire chez soi, un kit pour maintenir le lien avec vos voisins...

À venir également : un défi « dessine ta maison de rêve », un coaching sportif avec le club de rugby du Racing 92 dont Foncia est partenaire, des concours...

Abonnez-vous dès maintenant au compte Instagram [@adomicile_](#). Participez, jouez, contribuez !

LA VIE DE VOTRE IMMEUBLE

Solidarité avec les soignants : près de 300 logements disponibles

Merci ! Grâce à la générosité de copropriétaires bailleurs, le groupe Foncia a pu recenser près de 300 logements meublés mis à la disposition de personnels soignants ayant besoin de se loger gratuitement à proximité de leur lieu de travail pendant cette période de confinement.



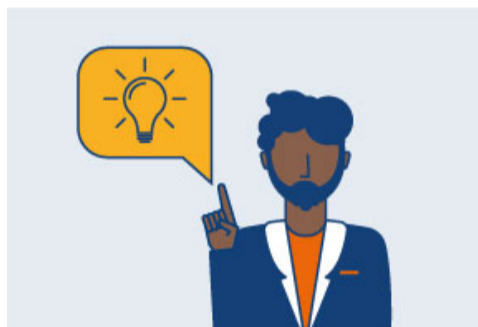
Vous avez besoin ou connaissez quelqu'un qui a besoin d'un bien meublé proche d'un hôpital ou d'un Ehpad ? Foncia propose un accompagnement de A à Z : remise et reprise des clés, mise en service de l'eau et de l'électricité, assurance multirisque habitation offerte, entrée et sortie du logement, désinfection totale à la fin du confinement...

Les personnels soignants peuvent en bénéficier gratuitement pendant la période de confinement [en remplissant ce formulaire](#).

LA QUESTION PRATIQUE

Vendre mon bien : passer par une agence ou pas ?

En matière d'immobilier, comme dans d'autres domaines de la vie quotidienne (organiser ses vacances, vidanger sa voiture), la tentation est parfois grande de faire les choses soi-même.



Après tout, les belles histoires et les outils en accès libre ne manquent pas. Ce n'est pourtant pas toujours aussi simple qu'il y paraît, et ça ne convient pas forcément à tout le monde !

Les avantages à vendre son bien avec une agence sont nombreux : estimation du juste prix, optimisation du temps consacré aux démarches, commercialisation plus efficace du bien, négociation pragmatique et sans affect... D'ailleurs,

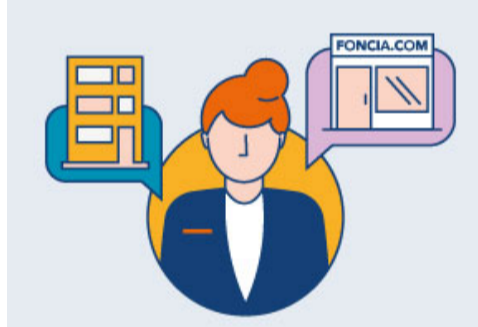
l'accompagnement tout au long du projet par une agence immobilière est le plus souvent source de satisfaction et de recommandation.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) pour découvrir l'article *Mon guide immo* qui répond à la question : « Vendre avec une agence : quels avantages ? ».

À VOTRE SERVICE

Découvrez les différents modes de paiement sécurisés

Vous avez la possibilité de souscrire à différents modes de paiement sécurisés pour vous simplifier la vie. Découvrez-les dans l'espace client [MyFoncia](#), accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7. En période de confinement, cela permet également de limiter les risques d'exposition liés à l'usage de chèques.



Grâce au prélèvement automatique, votre loyer est prélevé sur votre compte pour chaque échéance à venir. Vous évitez ainsi les oublis et retards de paiement, et gardez l'esprit tranquille.

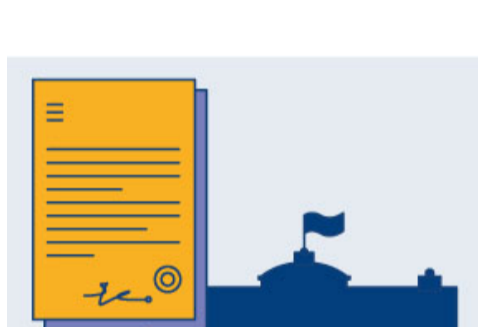
Avec l'e-paiement à la demande, vous maîtrisez votre trésorerie. À chaque nouvelle échéance, c'est vous qui vous validez le montant de votre règlement. Vous pouvez également choisir d'effectuer un virement bancaire individualisé avec votre IBAN personnalisé.

Pour souscrire à l'un de ces modes de paiement sécurisés en ligne, [téléchargez le guide Foncia](#).

LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Ordonnance sur l'interruption ou la suspension de certains délais

Dans le domaine immobilier, de nombreux aspects font l'objet de délais légaux ou réglementaires à respecter, par exemple en matière de congé, ou d'exercice d'un droit de préemption (qu'il soit privé, donc exercé par un-e locataire, ou public, donc exercé par une commune).



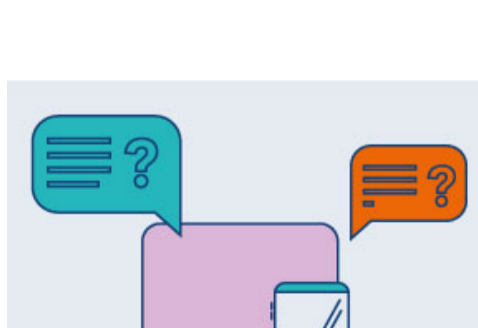
[L'ordonnance du 25 mars 2020, modifiée et complétée par celle du 15 avril 2020](#), prévoit le report de certains délais quand ils expirent pendant la période qui commence le 12 mars 2020 et doit se terminer un mois après la fin de l'état sanitaire d'urgence, soit pour l'instant le 24 juin 2020. Elle prévoit également l'adaptation de certaines procédures.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à joindre vos contacts habituels par téléphone ou par e-mail, ou via le site clients [MyFoncia.com](#). Vous pouvez également vous rendre sur [agence.foncia.com](#) pour retrouver facilement votre agence et ses coordonnées.

LA FAQ

Nos réponses à vos questions

Comment se connecter à MyFoncia ? Comment contacter mon agence ? Comment passer au paiement en ligne ? Retrouvez les réponses à vos principales questions sur [foncia.com](#).



RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter info@emailing.foncia.fr à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : se désabonner.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo@foncia.com.

Merci de ne pas répondre à ce mail car il ne pourra pas être traité.